



Ville d'Athis-Mons

Athis-Mons, le 6 avril 2018

**Monsieur Emmanuel Miller**  
Président de la CCI Essonne  
2, cours Monseigneur Roméro  
CS 50 135  
91004 EVRY Cedex

**CABINET DU MAIRE**

**Réf : CR/BG/JM**

Affaire suivie par : Bertrand GUILLERM

Tel : 01.69.54.54.25

[bguillerm@mairie-athis-mons.fr](mailto:bguillerm@mairie-athis-mons.fr)

Monsieur le Président,

C'est avec une certaine stupeur que j'ai pris connaissance du communiqué de presse du 4 avril dernier, faisant état d'une motion votée le 26 mars par les membres de l'Assemblée Générale de la CCI Essonne, appelant à la réalisation d'un franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.

**Cette démarche de la CCI est inappropriée, dangereuse, et lourde de conséquences car elle remet en cause la confiance entre la CCI Essonne et la ville d'Athis-Mons.**

Vous ne devez pas ignorer la position de la Municipalité, partagée par l'ensemble des habitants de la ville et de nombreuses associations. Je vais toutefois vous la préciser pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste.

Nous connaissons les problématiques de délestage des axes de circulation tels que l'A86, le pont de Villeneuve-le-Roi, et le pont de Juvisy-Draveil. Toutefois, le projet déjà ancien de franchissement de la Seine s'inscrivant dans un schéma de déplacements au niveau départemental et régional n'a jamais été abouti.

Depuis, la ville d'Athis-Mons s'est développée et des aménagements urbains conséquents ont été réalisés. Le contexte dans lesquels les premiers scénarios s'inscrivaient a changé et rend aujourd'hui impossible la réalisation de ce projet sans que celui-ci ait un impact environnemental excessif et inenvisageable pour les habitants.

Le projet recueille donc un avis défavorable de notre part. J'ai beaucoup communiqué sur ce point et j'ai même voté contre le projet de territoire de l'EPT 12 car le franchissement y apparaissait de manière explicite.

Nous sommes toutefois dans une démarche de travail constructive avec le Département de l'Essonne et son Président M. François Durovray, pour étudier les impacts de différents scénarios, qui risquent pour certains de confirmer nos réticences, mais aussi nous amener à envisager d'autres solutions, dont des passages en souterrains, des franchissements en site propre, ou des parcours alternatifs.

La plupart ne répondront pas aux revendications de la CCI qui demande un pont pour des voitures et des camions. Or celui-ci provoquerait le déversement quotidien de plusieurs milliers de véhicules (vous parlez vous-même de 3000) en transit dans la partie nord de la ville, qui viendraient saturer les abords et l'axe de la Départementale 7. On sait que cet axe est incapable d'absorber un flux supplémentaire, surtout après sa transformation en boulevard urbain avec le Tramway T7 qui réduira ses capacités.

... / ...

... / ...

Certes, le dernier tronçon du contournement sud Orly au-dessus de Paray-Vieille-Poste, prévu au mieux en 2022, est destiné à faciliter les circulations Est-Ouest dans ce périmètre, et notamment la traversée de la D7. Mais on sait qu'il n'agira que sur un point précis du maillage routier et n'apportera pas de vraies solutions à l'échelle du territoire que vous évoquez.

Dans ce contexte de travail délicat entre les différents acteurs, l'initiative de la CCI peut créer une situation explosive susceptible de remettre en cause notre esprit d'ouverture, par exemple en intensifiant la mobilisation de la population et des associations.

Il n'appartient pas à des entrepreneurs privés de réclamer ou décider d'un aménagement urbain relevant de la compétence des collectivités, et de la souveraineté des habitants. Je note d'ailleurs qu'aucun entrepreneur siégeant au Conseil d'Administration de la CCI ne dirige une entreprise basée à Athis-Mons, et donc que cela peut expliquer l'évidente déconnexion entre les désidératas de ces chefs d'entreprises et la réalité du terrain.

J'ai pour les entreprises, sources du dynamisme économique, de créations d'emplois, et d'attractivité de la ville, un très grand respect. J'entretiens d'excellentes relations avec celles installées sur notre ville. Elles mènent à Athis-Mons de nombreux projets d'installations et d'extensions qui témoignent de l'intérêt de notre territoire, en lien évident avec la plate-forme aéroportuaire d'Orly. Lors de nos échanges réguliers nous abordons posément la question des accès et des questions de circulation.

Aucun représentant d'entre elles ne se serait autorisé une démarche similaire à la vôtre. Du moins aurait-il pris le temps de venir rencontrer le Maire d'Athis-Mons au préalable.

**Au mieux auriez-vous pu réclamer une « traversée de la Seine », mais pas d'en décider le lieu à la place des pouvoirs publics, encore moins de la revendiquer à Athis-Mons.**

J'ajoute enfin que, si je comprends les attentes de mes collègues élus du secteur Massy-Saclay ou Val d'Yerres Val de Seine en matière de développement économique, je ne peux entendre l'argument pour justifier de l'installation d'un pont à Athis-Mons.

Par soucis de transparence, je vous indique que j'informe les habitants, les associations partenaires, les maires des communes voisines, les parlementaires de l'Essonne, le Président de l'EPT 12 et celui du Conseil Départemental, et le Directeur d'ADP Orly de votre motion et de la réponse que j'y apporte.

Enfin, pour revenir à une démarche plus constructive, je vous invite à venir me rencontrer à Athis-Mons pour vous présenter plus longuement nos arguments, renouer le dialogue et je l'espère restaurer une confiance qui a été mise à mal par l'initiative inconsidérée de la CCI.

Dans cette attente je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



**Christine RODIER**  
Maire d'Athis-Mons  
Conseillère Départementale  
Conseillère Territoriale